

NOM :

PRENOM :

ETABLISSEMENT :

NOTE DE STAGE COURT

Promotion ASS 1

DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANTE SOCIALE

SOMMAIRE

<i>INTRODUCTION -</i>	<i>p.1</i>
I. <u>Les conditions spécifiques du déroulement du stage</u>	p.1
1. L'association des Cités membre du réseau Secours Catholique	p.1
2. Le service d'appartement de Coordination thérapeutique	p.2
II. <u>Les objectifs fixés pour ce stage</u>	p.3
1. Appréhender les fonctions et les activités de la profession	p.3
2. Confirmer mon choix d'orientation professionnelle	p.4
3. Objectifs spécifiques à l'étudiant	p.4
III. <u>Eléments que le stagiaire mettre en valeur</u>	p.5
1. Les relations professionnelles au sein du service	p.5
2. Le projet de service	p.5
IV. <u>Explication des motifs confirmant le choix d'orientation</u>	p.6
1. Sur le plan personnel	p.6
2. Sur le plan professionnel	p.7
3. Situation à l'égard des usagers	p.7
<i>CONCLUSION -</i>	<i>p.8</i>

INTRODUCTION -

Du 07 novembre 2014 au 17 décembre 2014, j'ai effectué un stage d'observation dans le cadre de la première année de formation d'assistant(e) de service social. Cette expérience professionnelle s'est déroulée au sein de l'Association des Cités membre du réseau Secours Catholique (ACSC), dans laquelle s'inscrit la Cité le Village, qui regroupe deux dispositifs d'hébergements, une crèche, ainsi qu'un service d'Appartements de Coordination Thérapeutique (ACT) localisés dans Paris. C'est ce dernier, qui m'a accueillie en tant que site qualifiant au sein de son service, situé dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, dans le quartier administratif Père-Lachaise.

J'ai choisi ce terrain de stage, car j'ai été animée par la volonté d'intégrer une équipe pluridisciplinaire afin d'appréhender l'organisation professionnelle entre acteurs sociaux et médicaux. De plus, mon parcours associatif en tant que bénévole, m'a permis de constater que ces structures régies par la loi de 1901, sont peu ombragées par une logique gestionnaire. Une association à caractère médico-social, me semblait donc être le milieu propice à la construction de mon identité professionnelle. On peut se demander alors, quelles ont été les éléments durant ce stage, qui ont confirmés mon choix de devenir assistante de service social ?

Dans un premier temps, je mettrai en exergue les conditions spécifiques du déroulement du stage. Puis, j'aborderai les objectifs fixés pour ce stage. Enfin, je soulignerai les éléments qui ont suscités chez moi un vif intérêt, et j'expliquerai les motifs qui confirment mon choix d'orientation professionnelle.

I. LES CONDITIONS SPECIFIQUES DU DEROULEMENT DU STAGE.

1. L'association des Cités membre du réseau Secours Catholique.

Afin de saisir la complexité de mon lieu de stage, il convient d'abord d'appréhender l'ACSC dans son fonctionnement, pour ensuite évoquer les modalités du service ACT. L'ACSC, dont le siège social se situe dans le 20^{ème} arrondissement de Paris, a été créée en 1990 par le Secours Catholique. Elle a pour mission la gestion des Cités du Secours Catholique. Ces Cités actuellement au nombre de dix-neuf, sont réparties sur le territoire Français, dont treize dans les régions d'Ile-de-France. Ce rayonnement national, favorise la logique partenariale qui se noue notamment, avec les implantations locales du Secours

Catholique, ainsi qu'avec la Fondation Caritas France, la fédération Tissons la Solidarité, et la Fondation Jean-Rodhain. Les cités ont chacune leurs domaines d'intervention. En effet, en Île-de-France, quatre établissements opèrent dans le secteur médico-social. Parmi eux, la Cité Jacques Descamps, qui centre son action autour de l'accès à l'autonomie des personnes souffrant de handicap. On comptabilise également neuf établissements dans le secteur social, dont la Cité Le Village, qui mène ces actions sur les champs du logement, de l'hébergement, de l'insertion professionnelle, de l'accompagnement des ménages dans le logement ou encore, dans celui de la petite enfance. Les publics concernés sont les adultes de tous âges, en situation d'exclusion ou de handicap, avec ou sans enfants. De plus, dans l'objectif d'optimiser l'accompagnement des usagers, de mobiliser les capacités créatrices, relationnelles et citoyennes des personnes, de promouvoir la participation solidaire de bénévoles, ainsi que l'innovation et l'expérimentation ; les Cités organisent des pôles, qui s'articulent autour de différentes thématiques telles que : la santé, le logement, la vie citoyenne, la parentalité, mais aussi l'insertion professionnelle.

2. Le service d'Appartement de Coordination Thérapeutique.

Le service ACT dont le financeur est l'Agence Régionale de Santé, centre son action sur le champ du logement. En effet, il propose un hébergement pour une durée limitée, aux personnes atteintes d'une maladie chronique invalidante, en situation de précarité, et sans hébergement stable. Les résidents sont en majorité atteints du virus de l'immunodéficience humaine, mais il y a également certains cas de diabète, d'hépatite C, et de toxicomanie. D'où la nécessité d'assurer un suivi social et médical obligatoire, dès l'entrée dans le dispositif. Un soutien psychologique est également proposé. Les résidents peuvent investir leur logement, en étant accompagné d'un enfant ou d'un conjoint, à raison d'une capacité d'accueil de 30 usagers et 12 accompagnants. Les appartements sont disséminés dans toute la capitale. Les résidents sont encadrés par une équipe composée d'un chef de service, qui supervise l'équipe médicale et sociale, la maintenance, ainsi que l'administratif. L'équipe sociale m'a accueillie au sein de son espace de travail, dans lequel deux assistants sociaux diplômés d'état, ce sont coordonnés afin de m'accompagner tout au long de ce stage. A leur côté, j'ai eu l'opportunité de participer aux réunions hebdomadaires nécessaires au bon fonctionnement du service, avec la présence du reste de l'équipe. J'ai pu intervenir lors d'une réunion partenariale, en tant que représentante du service. Me faisant ainsi, connaître et reconnaître par de potentiels partenaires. Quant à la prise de contact avec les usagers, elle fut

très enrichissante, de par la diversité des lieux de rencontre et la fréquence des entretiens. En effet, les assistants sociaux qui ont sept suivis chacun, ont la possibilité de recevoir les résidents au sein du service dans un espace dédié à l'entretien, ou d'être reçus dans le lieu d'habitation de l'utilisateur, selon l'objectif de la référence. Qu'il s'agisse d'un bilan de mi-parcours concernant le projet personnalisé de l'utilisateur, ou d'une aide concernant la rédaction d'une lettre administrative, le contexte de la prise en charge varie.

II. LES OBJECTIFS FIXES POUR CE STAGE.

1. Appréhender les fonctions et les activités de la profession.

Si j'ai pu apprendre autant lors de ce stage, c'est non seulement grâce à l'implication de l'équipe, mais aussi à la volonté dont j'ai fait preuve, afin d'orienter mon stage vers la voie de la réussite. Une entreprise qui a été facilité par la circulaire du 27.05.2005, sur laquelle j'ai pu m'appuyer. La circulaire se décline en deux axes : Appréhender les fonctions et les activités de la profession, et confirmer mon choix d'orientation professionnel.

Pour ce faire, il convient de définir la notion de fonction, qui désigne l'ensemble des objectifs permanents formalisés sur une fiche de poste, et qui dessinent les limites de l'intervention sociale des ASS. En effet, dans le cadre de leurs fonctions, les ASS se doivent d'accueillir, d'évaluer, d'informer et d'orienter le public concerné. Ils doivent également assurer un accompagnement social, et un rôle de médiateur. Ils sont amenés à conduire des projets, à travailler en réseau, et à assurer une veille sociale, qui s'appuie sur l'accès à la formation, afin qu'ils maintiennent leur position d'expert. Les activités de la profession regroupent quant à elles, les moyens d'action mis en place, afin de répondre aux exigences du métier. Les fonctions sont des concepts, et les activités sont la mise en situation réelle de celles-ci. Ainsi, on m'a attribué une fonction partielle inhérente au métier, qui est le travail en réseau. Cela m'a permis de représenter par délégation, le service ACT auprès des partenaires, ouvrant la voie à la mutualisation des services, indispensable à l'accompagnement des usagers.

Appréhender les fonctions et les activités de la profession, ne se réduit pas seulement à les définir, les comprendre, puis les appliquer stricto sensu, mais il faut donner du cœur à l'ouvrage, imprégner ces concepts de notre éthique professionnelle, leur donner une essence, et faire vivre notre métier.

2. Confirmer mon choix d'orientation professionnel.

Cependant, le choix d'un métier n'est pas aisé, et pour être certain de la voie empruntée, il ne faut cesser de se questionner, en particulier durant le stage, car c'est sur le terrain que se confrontent théorie et empirisme. Cette mise en situation, nous permet de nous autoévaluer avec plus de pertinence. Comment se positionner en tant que stagiaire lors des entretiens avec les usagers, et au sein de l'équipe ? Suis-je apte à exercer cette fonction ? Sur quels fondements repose mon identité professionnelle, et de quelle manière l'affiner ? Des réponses que j'ai eu l'occasion de co-construire avec mes référents, sur la base d'écrits, notamment en ce qui concerne la réflexion que j'ai eu, sur les moyens et compétences dont doit disposer un travailleur social, afin de parvenir à établir une relation de confiance avec l'utilisateur. Aussi, quand la prise d'initiative se joint à la posture réflexive, cela suppose déjà, un intérêt particulier pour le métier.

3. Objectifs spécifiques à l'étudiant.

Si la circulaire a balisé mon stage concernant les connaissances à acquérir, des objectifs personnels ont aussi jalonné mon parcours. En effet, se retrouver dans un espace que l'on ne maîtrise pas de par son langage technique, ses codes sociaux spécifiques, peut être vécu comme déroutant. Aussi, pour ne pas me laisser submerger par l'inquiétude, et m'approprier mon espace de travail, j'ai tenu avec soin un journal de bord, dans le but de me distancier des entretiens des usagers, qui parfois étaient difficiles à entendre, mais également afin de pouvoir utiliser plus rapidement le champ lexical du social, et d'y écrire mes réflexions. Ecrire a été un exercice vital, qui m'a permis d'appréhender en douceur cette expérience. Je suis également sortie de ma zone de confort, en prenant la parole devant une assemblée, et en évoquant mes idées avec convictions aux travailleurs sociaux, notamment dans le cadre de compte-rendu oraux, suite à des visites à domicile.

III. ELEMENTS QUE LE STAGIAIRE SOUHAITE METTRE EN VALEUR.

1. Les relations professionnelles au sein du service.

Ainsi, ce stage a été enrichissant sur différents plans. Tant du point de vue relationnel au sein de l'équipe pluridisciplinaire, qu'à travers l'élaboration du projet de service. Durant ces six semaines, des réunions à visées multiples ont été élaborées sur le terrain de stage, mais certaines ont particulièrement suscité mon intérêt. Les réunions de service hebdomadaires qui se sont déroulées dans une salle dédiée à cet effet, permettent aux acteurs sociaux et médicaux, de coordonner leurs actions autour d'un résident, afin d'optimiser son accompagnement. C'est au sein de ces réunions, que l'article 226-13 du Code Pénal relevant du secret professionnel, a fait écho en moi. J'ai pu observer la maîtrise que le respect du secret professionnel exige, lorsque le corps médical et social se sont joint pour un partage d'informations, qu'ils ont au préalable triés dans l'intérêt de l'usager. Cette scission entre professionnels du social et du médical, se matérialise également par une division des espaces de travail, et de dossiers des patients. Cependant, j'ai été témoin d'une bonne entente entre les représentants de ces deux métiers, et plus largement, entre tous les acteurs du service ACT. Chaque employé est légitimé par le groupe dans sa fonction, et ses compétences en tant qu'expert. On peut imputer cette ambiance chaleureuse et ce respect mutuel, à la configuration adhocratique du service, ainsi qu'à la culture organisationnelle véhiculée notamment par le chef de service, qui promeut la transparence, la communication, et l'esprit d'équipe.

2. Le projet de service.

Si la culture de l'entreprise fait foi du bon déroulement organisationnel, la rédaction d'un projet de service rendu obligatoire en vertu de l'article L.311-8 de la loi du 2.01.02 rénovant l'action sociale et médico-sociale, tend à renforcer ce cercle vertueux. Ce document qui a été le seul élément manquant au passage de l'évaluateur externe, fut évoqué durant les derniers jours de mon stage par le chef de service, dont la fonction est le pilotage du projet.

A cette fin, une seconde réunion hebdomadaire a été mise en place. Tous les professionnels se sont mobilisés dans une salle dédiée à cet effet, au sein de laquelle ils ont fait un bilan du public type que la structure devrait accueillir en fonction de son autorisation, et le public réellement reçu. En effet, il y a parfois un décalage entre la théorie et la réalité des faits.

Cela a d'ailleurs été le cas, concernant une femme primo-arrivante ayant contractée le VIH, qui a intégré le dispositif seule, puis s'est démenée afin de faire venir sa fille en France, pour que celle-ci puisse bénéficier de la trithérapie. Bien que Madame X, ait fait cette démarche sans l'accord du service, et que l'appartement qui lui a été attribué n'était pas adapté à la venue de sa fille, l'équipe l'a également prise en charge. Ce qui pose la question des tendances d'évolution des caractéristiques du public accueilli, qui vont impacter sur les modalités d'accompagnement voire, les missions de la structure. La réalisation du projet de service, pousse les acteurs sociaux et médicaux au-delà de leur cadre, ils doivent adapter leurs pratiques professionnelles, redéfinir ou élargir leurs modalités d'accompagnement. C'est un exercice fédérateur tourné vers l'avenir. Il exprime une volonté collective, et détermine des principes d'actions, et des normes de comportement professionnel. Ce projet suppose non seulement une communication interne forte, mais fait également figure d'une communication externe qui peut être apparentée à une « carte de visite », à destination de l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi qu'aux partenaires.

IV. EXPLICATION DES MOTIFS CONFIRMANT LE CHOIX D'ORIENTATION.

1. Sur le plan personnel.

Le choix professionnel de devenir assistante de service social, prend sa source dans plusieurs faits. Il est le fruit de mon histoire personnelle, qui a fait naître en moi des dispositions particulières pour le métier du social. Enfin, il résulte d'un climat propice à mon identification du métier d'ASS.

De prime à bord, j'ai toujours souhaité exercer un métier qui place l'humain comme valeur centrale, qui favorise le relationnel, à travers la transmission d'un savoir, d'une culture, d'une expérience de vie. J'ai joué un rôle éducatif pendant cinq années en tant que baby-sitter, en parallèle de mes études secondaires, puis j'ai fait le choix de devenir enseignante d'histoire. Bien que le métier d'ASS ait fait écho en moi, lors du choix de ma filière en enseignement supérieur, je redoutais néanmoins, l'implication émotionnelle qui peut être déstabilisatrice dans ce métier, et faute d'approfondissement de mes recherches, je ne voyais que très peu d'évolution de carrière, pensant ainsi la profession figée. En effet, j'ai une forte tendance à l'empathie, à l'écoute que je trouve primordiale, et je m'applique à conseiller en toute

objectivité. Je pense que mes qualités sont au cœur de l'humain, dans la relation à l'autre, dans ce qu'il y a de plus vrai au monde. La sensibilité que j'aie à l'égard de la question du devoir de transmission, est la résultante d'une absence paternelle. Aujourd'hui acceptée, je reconnais qu'elle m'a permis de me construire, elle est sans aucun doute, l'un des fondements de ma personnalité.

2. Sur le plan professionnel.

Outre mon histoire personnelle, qui est l'un des facteurs de mon orientation professionnelle, mon expérience en tant qu'étudiante à (l'école) X durant les premiers mois avant le stage a été déterminante. Je me suis immédiatement rendue compte de la richesse du métier à travers les enseignements dispensés. Du droit à la psychologie en passant par l'histoire du travail social, la démographie et j'en passe, la formation d'ASS nous permet de saisir la complexité du monde et de l'individu sans sa singularité, et par-delà, elle prédispose à devenir un citoyen aguerri, et un travailleur social perspicace. Cette position d'acteur-expert, qui passe notamment par la diplomatie, la pédagogie, la veille sociale, et l'intériorisation des normes déontologiques m'a été enseignée par de bons professionnels de (l'école) X puis, j'ai été témoin de la pratique de ses enseignements au sein du service. L'équipe pluridisciplinaire a été ouverte au dialogue, j'ai eu l'opportunité de soulever des questionnements sur le champ du social. Aimante, et soucieuse de la qualité de mon accueil au sein de leur service, il est très encourageant pour une première expérience, de se sentir en confiance et en sécurité, de pouvoir construire son positionnement professionnel auprès d'une équipe de travailleurs sociaux qui tend sans cesse, vers l'amélioration de son accompagnement.

3. Situation à l'égard des usagers.

Un métier enrichissant qui à l'instar de la formation, favorise la prise d'autonomie. L'autogestion est d'ailleurs une notion fondamentale, car c'est l'un des objectifs de tout accompagnement en tant que travailleur social, et c'est à mon sens, une idéologie que l'on doit appliquer dans notre vie personnelle, afin de se légitimer dans la profession, et d'être vecteur de ce désir d'évolution, de responsabilisation, pour l'utilisateur. Cependant, c'est avec un plaisir certain, que j'ai constaté que la relation aidant-aidé, n'est pas uniquement ascendante, allant ainsi du travailleur social vers l'utilisateur. En effet, certains résidents ont appliqués la

logique du contre-don, et ont partagé avec nous, des gâteaux, du thé, et le plus merveilleux de tous, un éclat de rire. Je me suis appliquée à rester dans le cadre de mes fonctions de stagiaire, mais j'ai eu cet élan du cœur, cette envie irrésistible de demander encore plus de temps à leur cotés. Ils m'ont également fait partager leurs coutumes, leurs histoires de vies criantes de combativité et de force. C'est auprès des usagers, pour qui j'ai eu non seulement du respect mais également de l'admiration, que j'ai appris les plus belles leçons de vie sur le courage notamment.

CONCLUSION -

Mon stage au sein du service ACT, m'a fait découvrir des capacités jusqu'alors inexplorées, tant sur ma manière d'appréhender les situations délicates, que sur le comportement à adopter afin de s'insérer dans une dynamique professionnelle. Il m'a donné des réponses à des questions qui ont contribué à fonder mon identité professionnelle, il m'a permis d'établir un premier contact constructif avec les usagers, et de me penser pleinement apte à exercer ce métier. J'en ressors grandie, fortifiée, et sure de mon choix professionnel. Aussi, ayant une appétence particulière pour le domaine de l'enfance, et pour les problématiques familiales, je pense que lorsque je serais détentrice du DEASS, j'exercerai en premier lieu, dans le domaine de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).